



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Valorisation de l'eau douce de la centrale EDF de Saint-Chamas

Question orale n° 688

Texte de la question

M. Jean-Marc Zulesi attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la valorisation des rejets d'eau douce de la centrale EDF de Saint-Chamas dans l'Étang de Berre. Actuellement, ce sont 1,2 milliard de m³ cube d'eau douce qui sont rejetés chaque année dans l'étang. Un rapport parlementaire transpartisan publié en septembre 2020 élaborait déjà des propositions concernant la valorisation de ces eaux douces et un projet de dérivation. Ce rapport a donné lieu à la mise en place d'un comité stratégique qui a validé des choix forts. Dans le contexte du changement climatique en cours, la ressource en eau douce est destinée à devenir de plus en plus stratégique. Dans ces conditions, le fait de rejeter près d'un milliard de mètres cubes de ces eaux chaque année dans l'étang de Berre peut soulever des interrogations. De nombreuses perspectives avaient été esquissées dans le rapport, notamment la consolidation et la modernisation des infrastructures d'acheminement de l'eau douce vers les territoires alentours dont la plaine de la Crau. À ce titre, le projet de dérivation d'une partie de l'eau du canal EDF qui débouche sur l'étang de Berre à Saint-Chamas vers la Camargue et le Rhône avance concrètement depuis plusieurs mois sous l'action conjointe du comité stratégique de réhabilitation de l'Étang, des élus nationaux et locaux et du président du GIPREB. Les territoires sont malheureusement dotés de manière très inégale en ressources hydriques, certaines régions n'ayant pas besoin d'eau supplémentaire et d'autres en nécessitant. S'il est exclu de mener des stratégies commerciales de réacheminement de ces eaux douces, une politique volontariste autour de ces dernières permettrait de flécher ces 1,2 milliard de m³ vers des territoires en situation de stress hydrique. Aussi, il souhaitait connaître les intentions du Gouvernement quant aux suites à donner aux travaux du comité stratégique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Zulesi](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 688

Rubrique : Eau et assainissement

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : Transition écologique et cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2024](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 mars 2024](#)

Question retirée le : 2 avril 2024 (Retrait à l'initiative de l'auteur)